

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

Procès-verbal

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Dominique DINNE, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET

Absent excusé : Eric VALLIER.

Délibérations

1. Tarifs location salle polyvalente et ménage

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et du ménage, comme suit :

- Location salle polyvalente : **330 €**
- Ménage : **150 €.**

Adoptée à l'unanimité

2. Procédure de fusion du SIGREDA et du SYMBHI au 1^{er} janvier 2019, restitution aux collectivités des missions et compétences hors GEMAPI

Bascule des compétences GEMAPI (contrat de rivière, gestion des risques torrentiels, gestion de la ressource en eau et des espaces aquatiques) vers le SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

Retour de la compétence SPANC (assainissement non collectif) vers les communes et communautés de communes.

Adoptée à l'unanimité

3. Contrat groupe d'assurance statutaire – hausse tarifaire 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le Centre de Gestion 38, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4. Tarification redevance ski de fond 2018-2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2018/2019. Le tableau des tarifs est consultable en mairie.

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Gestion du gîte

La décision de confier le gîte au Randonneur a été prise le 2 octobre 2018 lors d'une réunion de travail. Par ailleurs, la rédaction du contrat entre la commune et cette société est en cours de finalisation, pour permettre une ouverture immédiate et apporter les garanties nécessaires aux 2 parties.

Une divergence apparue lors de la réunion du Conseil municipal nous a amenés à rencontrer de nouveaux acteurs pour connaître leur projet, qui ne pourrait débiter qu'après une étude de marché. La décision de choix du gérant est reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal

2. Travaux de voirie

Le Conseil municipal décide d'étaler les travaux de voirie (Château Vieux, Bernardière et les Oches) sur 2018/2019/2020. Ainsi, la charge financière sera également étalée sur 3 exercices, ce qui permettra d'éviter un endettement supplémentaire.

3. Rénovation de la bergerie de Chamousset

Le Conseil municipal décide de lancer les travaux. Pour rappel : montant total de 22 499 € HT ; l'autofinancement de 6 750 €, qui sera couvert par une participation supplémentaire à la location. Une convention va être proposée avec l'alpagiste.

4. Compétences eau et assainissement collectif

La loi oblige le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Trièves (CCT) en janvier 2020. Une concertation se met en place pour une rétrocession du fonctionnement vers les communes qui souhaitent garder la compétence. Pas d'obligation en ce qui concerne l'assainissement collectif.

5. Gestion des torrents

Une démarche collective des communes concernées (évaluation des risques, estimation des travaux en quantité et chiffrage du coût) est lancée auprès de la CCT pour préciser le maître d'œuvre et le mode de financement (taxe GEMAPI).

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mardi 20 novembre 2018 à 20h30.